



Wallonie

Commune de WALHAIN  
N/Réf. : URB - 2019/PB/39

## URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le/les demandeur(s) est/sont (dont les bureaux se trouvent à : Anne et Olivier PETRONIN Rue Margot 46 et Rue Margot 52 à 1457 Walhain.

Le terrain concerné est situé rue de Blanmont à Walhain , et cadastré 02 D 420 B.

Le projet est de type : Construction d'un hangar agricole, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

Art. R.IV.40-1. §1er - 6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code wallon du Patrimoine.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article (D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête aux jours ouvrables de 10 h à 11 h, sauf les vendredis, à l'adresse suivante : Champs du Favia 8 (1<sup>er</sup> étage) à 1457 Walhain. Une permanence sur rdv préalablement demandé au moins 24 heures à l'avance se tiendra le 23/08/2019, de 18h00 à 20h00, sinon la permanence spécifique est annulée.

**L'enquête publique est ouverte le 16/08/2019 et clôturée le 03/09/2019.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2019 au 03/09/2019 au collège communal. L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'enquête, à savoir le 25 juillet.

Cette période d'enquête effective prend en compte le fait que l'enquête devait démarrer le 30 juillet mais il y a lieu ici de prendre en compte le report automatique en cas de suspension prévue par le Code càd la suspension prévue au Code du 16 juillet au 15 août, soit 17 jours de prolongation. ATTENTION cette suspension est également valable pour toute enquête démarrée avant le 16 juillet et non clôturée au 16 juillet. La consultation du dossier est possible durant toute la période non concernée par la suspension. Le délai d'enquête est prolongé si le dernier jour tombe un samedi/dimanche/jour férié : 0 jour(s).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain ;**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@walhain.be**
- remises à l'agent traitant au service urbanisme ou en cas d'absence au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

L'enveloppe et son courrier ou le courrier électronique portera la mention : **2019/PB/39**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant dont les coordonnées sont au bas du présent document. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 03/09/2019 à 09h30 au service urbanisme Champs du Favia 8 (1<sup>er</sup> étage) à 1457 Walhain. Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Agnès DECELLE agnes.decelle@walhain.be dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Par Ordonnance :

La Directrice générale ff.,

Le Bourgmestre,

Biyela MATONDO

Xavier DUBOIS